

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 7 juillet 2017

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

#### Séance des 3, 4 et 5 juillet 2017

**2017 DAC 540 - DEVE** Subvention (15.000 euros) à l'association Le Souvenir Français (17e).

**Mmes Catherine VIEU-CHARIER et Pénélope KOMITES, rapporteures.**

-----

#### Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 20 juin 2017, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Le Souvenir Français (17e) ;

Sur le rapport présenté par Mme Catherine VIEU-CHARIER, au nom de la 2e Commission, et par Mme Pénélope KOMITES, au nom de la 3e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 15.000 euros est attribuée à l'association Le Souvenir Français 20, rue Eugène Flachat (17e). 181443 / 2017-07393 et 2017-07640.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2017 ainsi répartie :

- 7.500 euros sur la nature 6574, rubrique 323, ligne VF40001 : Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la Mémoire
- 7.500 euros sur la nature 6574, chapitre 65, ligne VF23006.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO